



INTERPELLATION URGENTE

Auteur Christophe Claivaz, PLR, David Théoduloz, PDCC, Jérôme Buttet, PDCB, Beat Rieder, CVPO, Charles Clerc, UDC, et Diego Clausen
Objet Est-ce que la FMEP a des informations inconnues du public?
Date 11.11.2014
Numéro 1.0095

Actualité de l'événement

La FMEP a lancé sa campagne et donné ses arguments le 30 septembre 2014.

Imprévisibilité

On ne pouvait prévoir que la FMEP fasse une campagne basée sur des arguments mensongers et objectivement faux.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Les citoyens se prononcent le 30 novembre prochain.

Le décret ETS 1 soumis le 30 novembre prochain modifie 11 lois. Les incidences financières de ces modifications sont globalement de l'ordre de 31 millions de francs par année, montant qui se répartit à raison de 27 millions de baisse ou de gel de dépenses et de 4 millions d'augmentation de revenus.

Le décret contient des mesures sur les points suivants:

- Gel de l'alimentation de fonds spéciaux de financement
- Introduction d'une classe d'attente pour le personnel de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire du deuxième degré général et professionnel
- Réexamen du système des décharges
- Report de la baisse de l'horaire des professeurs d'éducation physique
- Réduction de la commission de perception de l'impôt à la source
- Augmentation du tarif des émoluments devant les autorités administratives
- Rémunération par la BCVs de la garantie de l'Etat
- Examen des impacts financiers des interventions parlementaires

Dans son argumentaire, la FMEP annonce d'autres mesures totalement différentes et notamment avec les conséquences suivantes:

- La fermeture d'écoles dans le Haut-Valais et les vallées latérales
- Une diminution de 1,3 million des bourses et des prêts d'honneur
- Une dégradation de la qualité des soins
- La poursuite de la réduction, voire la suppression des subventions pour les primes d'assurance maladie
- La remise en question, voire la suppression des allocations familiales
- La remise en cause de projets de foyers pour personnes âgées
- Des prestations réduites dans les institutions au service des personnes handicapées
- Une hausse du nombre d'effractions
- Le renoncement à la poursuite d'office des délits mineurs
- Moins de prévention auprès des jeunes sur des thèmes comme la drogue, l'alcool, la sécurité routière
- 1'800 kilomètres de routes cantonales moins bien entretenues
- De la neige et de la glace sur les routes
- Des lenteurs de plus en plus lourdes dans la délivrance des extraits de registre foncier ou des autorisations de construire
- Une justice encore plus lente

De plus, la FMEP insinue la suppression de 100 postes d'enseignants, la suppression de l'aide au paiement des primes maladie et des économies sur le dos des citoyens de l'ordre de 300 à 400 millions.

A l'évidence, les arguments de la FMEP ne correspondent pas aux mesures du décret. Ils sont donc objectivement faux et mensongers.

Dans la loi sur le personnel de l'Etat du Valais(LPEV), l'article 7 alinéa 1 prévoit «Les associations de personnel reconnues doivent être informées et impliquées de façon préliminaire par le Conseil d'Etat dans les décisions et dispositions légales ayant un impact notable sur le personnel.»

En 2011, l'Etat du Valais a signé une convention monopolistique avec la FMEP qui est formellement reconnue partenaire social. Dès lors, la FMEP est informée et impliquée dès le début dans les projets légaux qui touchent le personnel de l'Etat et siège dans des commissions ou groupes de travail qui traitent de sujets liés à la fonction publique.

Conclusion

Questions:

1. Est-ce que la FMEP ou certains de ses membres ont des informations inconnues du public qui seraient utilisées dans le cadre de cette campagne?
2. Est-ce normal qu'une fédération qui bénéficie d'une convention privilégiée avec l'Etat agisse de la sorte?
3. Est-ce que le Conseil d'Etat en a parlé avec la direction de la FMEP?
4. Existe-t-il des clauses dans la convention qui oblige la FMEP à un certain devoir de réserve?
5. Est-ce que le Conseil d'Etat envisage de rétablir la vérité par une conférence de presse?